

# DÉTAILS D'ORGANISATION

A FOURNIR PAR TOUS LES ORGANISATEURS

Cadre réservé au Comité Régional

52 53271107

## ÉCOLE DE VÉLO et MINI CYCLO-CROSS

Coureurs admis :

U7     U9     U11     U13     U15

Nbre d'engagés maximum : 200.....

Cette feuille de détails d'organisation remplie recto et verso doit être adressée, quel que soit le genre de course, OBLIGATOIREMENT au Comité Régional dont dépend l'organisateur, au plus tard un mois avant la date de la course, accompagnée du montant des prix, des droits et de l'assurance.

VILLE Cossé-le-Vivien..... CODE POSTAL : 53240.....

TITRE DE L'ÉPREUVE Trophée Départemental des Écoles de Cyclisme à Cossé... DATE 02/05/2026.....

CLUB ORGANISATEUR UC SUD 53.....

DONNÉES GPS : .....

INDIQUER SI L'ÉPREUVE EST :    Interrégionale     Départementale    Régionale

TYPES D'ÉPREUVES :

Jeux : Adresse et Vitesse.....  Mini Cyclo-cross    Piste

Route ou régularité :

Lieu et horaires dossards : 13h00.salle.de.l'Oriette.....

Merci d'indiquer le montant de l'engagement :  
...0... € (Libre de 0 € à 3 € maxi)

Lieu et horaires de départ : 14h00.rue.de.l'Oriette.....

Catégorie	Longueur du circuit	Nbre de tours	Distance totale	Dossards	Départ
U7	....1.5... km	1	...1.5.. km	..... H.....	..... H.....
U9	....."..... km	3	...4.5.. km	..... H.....	..... H.....
U11	....."..... km	5	...7.5.. km	..... H.....	..... H.....
U13	....."..... km	8	...12.. km	..... H.....	..... H.....
U15	....."..... km	10	...15.. km	..... H.....	..... H.....

### ENGAGEMENTS PAR INTERNET

(Clôture : obligatoirement 3 jours francs avant la course : le mercredi pour le samedi, le jeudi pour le dimanche, le vendredi pour le lundi...)

Renseignements (Nom, n° de téléphone, E-mail)

Orillard Antoine 07.84.58.53.75.ant.orillard@gmail.com.....

Le speaker est :

.....  
A indiquer impérativement de manière à pouvoir vérifier qu'il est bien habilité à exercer cette fonction

Le responsable sécurité est :

Antoine Orillard.....

Visa de l'Organisateur

Ne pas oublier de joindre la fiche de caisse N° 1 (épreuve d'un jour)

L'attestation d'assurance ne sera délivrée qu'après parfait paiement de l'épreuve déclarée au Comité Régional